

Tableau A-3

TRAJECTOIRE D'UN USAGER ADULTE EN PROVENANCE D'UN CENTRE HOSPITALIER (CH) OU D'UN MILIEU DE RÉADAPTATION AYANT POUR DESTINATION UNE RTF, UNE RIMA, UNE RAC, UNE URCI, UN INTERNAT OU UN FOYER DE GROUPE EN FONCTION DU PALIER D'ALERTE ORANGE ET ROUGE		
Accueil et dépistage d'un usager en fonction du palier d'alerte et selon sa situation	Palier d'alerte orange	Palier d'alerte rouge
Usager confirmé et rétabli de la COVID-19 depuis moins de 3 mois en CH ou en milieu de réadaptation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sans symptôme compatible à la COVID-19 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Aucun test de dépistage nécessaire. ○ Accueil en zone froide¹ en CHSLD ou en RI. ○ Pas d'isolement préventif. ➤ Avec symptômes compatibles à la COVID-19 : isolement préventif de 14 jours <ul style="list-style-type: none"> ○ Faire test de dépistage ○ Possibilité de procéder à la recherche d'autres virus respiratoires ou autres virus. ○ La durée de l'isolement préventif pourrait être augmentée selon les résultats des investigations supplémentaires. ○ Accueil dans son milieu de vie considéré comme une zone tiède. ○ Évaluation clinique pourrait être réalisée et selon cette dernière un deuxième test de dépistage 48 h¹ après l'accueil dans le milieu de vie pourrait être réalisé. ○ Attendre les résultats des recherches liés à d'autres virus respiratoires ou autres virus pour lever les mesures d'isolement liées à la COVID-19. ○ Appliquer les mesures usuelles pour éviter la propagation du virus identifié. ○ Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours. 	
<p>Séjour de 14 jours et plus en CH ou en milieu de réadaptation où il n'y a pas d'éclosion s'assurer de l'application rigoureuse des mesures PCI pendant le transfert</p> <p>Séjour de 14 jours et plus en CH ou en milieu de réadaptation où il a une ou plusieurs éclosions s'assurer de l'application rigoureuse des mesures PCI pendant le transfert</p> <p>Ou</p> <p>Séjour en CH ou en milieu de réadaptation entre 24 heures et moins de 14 jours s'assurer de</p>	<p>Faire test de dépistage à tous les usagers</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Test de dépistage négatif : <ul style="list-style-type: none"> • Sans symptôme compatible à la COVID-19 : isolement préventif de 14 jours <ul style="list-style-type: none"> ○ Accueil dans son milieu de vie considéré comme une zone tiède². ○ Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours. • Avec symptômes compatibles à la COVID-19 : isolement préventif de 14 jours <ul style="list-style-type: none"> ○ Possibilité de procéder à la recherche d'autres virus respiratoires ou autres virus. ○ La durée de l'isolement préventif pourrait être augmentée selon les résultats des investigations supplémentaires. ○ Accueil dans son milieu de vie considéré comme une zone tiède. ○ Évaluation clinique pourrait être réalisée et selon cette dernière un deuxième test de dépistage 48 h³ après l'accueil dans le milieu de vie pourrait être réalisé. ○ Attendre les résultats des recherches liés à d'autres virus respiratoires ou autres virus pour lever les mesures d'isolement liées à la COVID-19. ○ Appliquer les mesures usuelles pour éviter la propagation du virus identifié. ○ Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours. ➤ Test de dépistage positif : durée de l'isolement selon les critères de rétablissement⁴ 	

¹ Dans certaines circonstances, en fonction de l'organisation des services et de la situation épidémiologique, un deuxième test de dépistage pourrait être réalisé dans un délai de 72 heures.

² Zone tiède : usager/résident en transition, en provenance d'un autre milieu ou lors d'une admission où il doit être placé en isolement préventif de 14 jours. Le personnel doit porter l'ÉPI complet (protection oculaire, masque selon les directives en vigueur, blouse et gants) et le retirer au sortir de la chambre.

³ Dans certaines circonstances, en fonction de l'organisation des services et de la situation épidémiologique, un deuxième test de dépistage pourrait être réalisé dans un délai de 72 heures.

⁴ Critères pour le rétablissement de la personne : Pour être considéré comme rétabli, il est acceptable d'appliquer le critère de 10 jours après le début de la maladie aiguë ou 21 jours pour les usagers ayant été admis aux soins intensifs et 28 jours pour les usagers sous corticostéroïdes ou immunosupprimés pour lever les mesures d'isolement et ce, pourvu que la personne réponde aux critères cliniques, déjà recommandés pour la levée des mesures d'isolement, soit 48 heures sans fièvre (sans prise d'antipyrétique) et résolution des symptômes depuis au moins 24 heures (excluant la toux, l'anosmie et l'agueusie résiduelles).

Tableau A-3

l'application rigoureuse des mesures PCI pendant le transfert	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil en zone tampon⁵ en zone chaude⁶. OU • Si le responsable/gestionnaire donne son accord et qu'il est en mesure d'offrir une zone prévue à cette fin, qu'il possède l'ÉPI requis, la formation et les compétences qui y sont associées, l'utilisateur pourrait intégrer cette ressource.
Consultation de moins de 24 heures dans un CH ou consultation médicale dans une clinique externe	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun test de dépistage et aucun isolement préventif de 14 jours à son retour. • Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours. <p>Si apparition de symptômes compatibles à la COVID-19 à la suite du retour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'isolement puis compléter et suivre les consignes de l'outil d'autoévaluation : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-auto-evaluation-symptomes-covid-19/

⁵ Zone tampon : Solution de dernier recours et est réservée aux usagers qui ne peuvent pas rester dans leur milieu de vie lorsque les conditions (aménagement, profil clinique) ne permettent pas un isolement à la chambre ou lorsque l'ensemble du milieu de vie peut être infecté (milieu de vie de type familial). À l'arrivée en zone tampon, déterminer la zone tiède ou chaude, en fonction de sa condition clinique.

⁶ Zone chaude : Cas COVID-19 confirmés et le personnel doit porter l'ÉPI complet selon les directives en vigueur dont la directive sur la mise en œuvre de la gestion du risque d'exposition aux aérosols de SRAS-CoV-2 des travailleurs de la santé dans les milieux de soins DGGMO-003

Tableau A-3

TRAJECTOIRE D'UN USAGER ADULTE EN PROVENANCE D'UN CENTRE HOSPITALIER (CH) OU D'UN MILIEU DE RÉADAPTATION AYANT POUR DESTINATION UNE RTF, UNE RIMA, UNE RAC, UNE URCI, UN INTERNAT OU UN FOYER DE GROUPE EN FONCTION DU PALIER D'ALERTE VERT ET JAUNE		
Accueil et dépistage d'un usager en fonction du palier d'alerte et selon sa situation	Palier d'alerte vert	Palier d'alerte jaune
Usager confirmé et rétabli de la COVID-19 depuis moins de 3 mois en CH ou en milieu de réadaptation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sans symptôme compatible à la COVID-19 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Aucun test de dépistage nécessaire. ○ Accueil en zone froide dans son milieu de vie. ○ Pas d'isolement préventif. ➤ Avec symptômes compatibles à la COVID-19 : isolement préventif de 14 jours <ul style="list-style-type: none"> ○ Faire test de dépistage ○ Possibilité de procéder à la recherche d'autres virus respiratoires ou autres virus. ○ La durée de l'isolement préventif pourrait être augmentée selon les résultats des investigations supplémentaires. ○ Accueil dans son milieu de vie considéré comme une zone tiède. ○ Évaluation clinique pourrait être réalisée et selon cette dernière un deuxième test de dépistage 48 h après l'accueil dans le milieu de vie pourrait être réalisé. ○ Attendre les résultats des recherches liés à d'autres virus respiratoires ou autres virus pour lever les mesures d'isolement liées à la COVID-19. ○ Appliquer les mesures usuelles pour éviter la propagation du virus identifié. ○ Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours. 	
<p>Séjour de 14 jours et plus en CH ou en milieu de réadaptation où il n'y a pas d'éclosion</p> <p>3 conditions devant être réunies pour un transfert en zone froide :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Provenir de 14 jours et plus d'un milieu froid 2. Vacciné depuis 28 jours et plus 3. Sans symptômes compatibles à la COVID-19 ou n'a pas été en contact étroit d'un cas confirmé COVID depuis 14 jours. <p>Dès qu'une des conditions n'est pas rencontrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Isolement préventif 14 jours ou isolement selon les critères de rétablissement 	<p><u>Usager ne présentant aucun symptôme et application rigoureuse des mesures PCI entre le transfert</u> : Aucun test de dépistage nécessaire</p> <p>Si l'usager est vacciné depuis 28 jours et plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueil dans son milieu de vie considéré comme une zone froide¹; ➤ Surveillance des symptômes pour une période de 14 jours. <p>Si l'usager n'est pas vacciné ou depuis moins de 28 jours :</p> <p><u>Se référer aux mesures des paliers d'alerte rouge et orange.</u></p> <p><u>Usager présentant des symptômes compatibles à la COVID-19</u> : Faire test de dépistage.</p> <p><u>Se référer aux mesures des paliers d'alerte rouge et orange.</u></p>	

Tableau A-3

<p>Séjour de 14 jours et plus en CH ou en milieu de réadaptation où il a une ou plusieurs éclosions ou Séjour en CH ou en milieu de réadaptation entre 24 heures et moins de 14 jours</p>	<p><u>Usager présentant ou non des symptômes compatibles à la COVID-19 : Faire test de dépistage.</u></p> <p><u>Se référer aux mesures des paliers d'alerte rouge et orange.</u></p>
<p>Consultation de moins de 24 heures dans un CH ou consultation médicale dans une clinique externe</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun test de dépistage et aucun isolement préventif de 14 jours à son retour; • Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours. <p>Si apparition de symptômes compatibles à la COVID-19 à la suite du retour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'isolement puis compléter et suivre les consignes de l'outil d'autoévaluation : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-auto-evaluation-symptomes-covid-19/

¹ Zone froide : usager/résident sans COVID-19 et se référer aux directives ministérielles sur le port des ÉPI.